

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
Élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne
Scrutin des 21 et 22 mars 2018

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne

Vu l'arrêté du 24/01/2018 régissant les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que pris conformément à l'avis du comité électoral consultatif de l'université en date du 17/01/2018,

Vu l'arrêté du 05/02/2018 fixant les listes électorales afférentes aux élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne

Vu l'avis du comité électoral consultatif consulté le 14/02/2018,

Vu l'arrêté du 14/02/2018 portant modification de l'arrêté du 24/01/2018 régissant les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne

Vu l'arrêté de recevabilité des listes de candidatures en date du 07/03/2018 pris après consultation du comité électoral consultatif réuni en séance du 06/03/2018,

Vu l'arrêté du 15/03/2018 fixant la composition des bureaux de vote pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutin des 21 et 22 mars 2018)

Vu l'arrêté du 15/03/2018 fixant les modalités d'apposition et de levée des scellés sur les urnes pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutin des 21 et 22 mars 2018),

Vu l'arrêté du 15/03/2018 fixant les modalités d'apposition et de levée des scellés sur les urnes pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutin des 21 et 22 mars 2018),

Vu le procès-verbal de dépouillement de chaque scrutin (CA ; CR ; CFVU),

PROCLAME

TITRE I – RÉSULTATS RELATIFS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1:

- Nombre de sièges à pourvoir: 6 titulaires (+6 suppléants)
- Nombre total d'électeurs inscrits: 15858
- Nombre total de votants: 1654
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 49
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 1605
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 10,43%

ARTICLE 2:

→ Nombre de sièges à pourvoir: 6 titulaires (+6 suppléants)

2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (6).

➤ QE = 267,50

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	548	2,05	2
Liste Bouge ton campus (FAGE)	245	0,92	0
Liste On agit, tu réussis!	36	0,13	0
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	776	2,90	2

☞ Il reste 2 siège(s) à attribuer.

2.2 – Attribution des sièges restants au plus fort reste:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	548	13	0
Liste Bouge ton campus (FAGE)	245	245	1
Liste On agit, tu réussis !	36	36	0
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	776	241	1

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

2.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au CA (collège usagers):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	2
Liste Bouge ton campus (FAGE)	1
Liste On agit, tu réussis!	0
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	3
Total	6 (6 titulaires ; 6 suppléants)

ARTICLE 3:

➤ Sont proclamés élus au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne les usagers suivants:

	Titulaires	Suppléants
<i>Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)</i>	BERARD Quentin	PASCAL Marie
	LUQUE Sophie	BAYLAC Jean
	GRAVIER Julien	BONNEFOND Claire
<i>Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux</i>	MOYON Kévin	JULIEN Timo
	RABY Amélie	DUNOGUIER Cynthia
<i>Liste Bouge ton campus (FAGE)</i>	DAMY Ronan	DANEDE Blanche

TITRE II – RÉSULTATS RELATIFS À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

ARTICLE 4:

- Nombre de sièges à pourvoir: 16 titulaires (+16 suppléants)
- Nombre total d'électeurs inscrits: 15858
- Nombre total de votants: 1464
- Nombre de bulletins blancs ou nuls:56
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 1408
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 9,23%

ARTICLE 5:

→ Nombre de sièges à pourvoir: 16 titulaires (+16 suppléants)

5.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (16).

➤ QE = 88

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	729	8,28	8
Liste Bouge ton campus (FAGE)	206	2,34	2
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	473	5,38	5

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

5.2 – Attribution des sièges restants au plus fort reste:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	729	25	0
Liste Bouge ton campus (FAGE)	206	30	0
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	473	33	1

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

5.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste à la CFVU (collège usagers):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	8
Liste Bouge ton campus (FAGE)	2
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	6
Total	16 (16 titulaires ; 16 suppléants)

ARTICLE 6:

➤ Sont proclamés élus à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne les usagers suivants:

	Titulaires	Suppléants
<i>Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)</i>	FAIVRE Julie	BILLIGER Juliette
	DAGNEAU Kévin	PHOLIEN Clément
	LE BELLEGO Isaline	LAGET Cindy
	BOULARD William	DUBREUCQ Augustin
	LESPIAUCQ Louise-Victoria	MARMISSE Juliette
	LALUQUE Jean-Raphaël	DEROY Tristan
	CHINARRO Julia	CAYLA Célia
	BARTHE Jordan	COURTIN Maxime
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	PUISSET Pierre	PAQUOT Vincent
	GAURY-SIROY Ludmilla	BOUTROY Noémie
	WEST Théodore	CHAMPERNAU Léandre
	NAZICAL Emeraude	FLAMAND Chloé
	SABATIER Léo	THORE Louis
	DUBO Suzanne	LAISNE Tixie
Liste Bouge ton campus (FAGE)	FRERET Pierre	MEIGNE-SAKR Alexandre
	BOUZOU Léa	DIDRY Elodie

TITRE II – RÉSULTATS RELATIFS À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

ARTICLE 7:

- Nombre de sièges à pourvoir: 04 titulaires (+04 suppléants)
- Nombre total d'électeurs inscrits: 600
- Nombre total de votants: 25
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 0
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 25
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 4,17%

ARTICLE 8:

→ *Nombre de sièges à pourvoir: 04 titulaires (+04 suppléants)*

8.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (04).
- QE = 6,25

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	10	1,60	1
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	15	2,40	2

☞ **Il reste 1 siège à attribuer.**

8.2 – Attribution des sièges restants au plus fort reste:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste</i> – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	10	3,75	1
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	15	2,50	0

⇨ Il reste 0 siège à attribuer.

8.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste à la CR (collège usagers):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux	2
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	2
Total	4 (4 titulaires + 4 suppléants)

ARTICLE 9:

➤ Sont proclamés élus à la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne les usagers suivants:

	Titulaires	Suppléants
<i>Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)</i>	YVON David	CHITBAHAL Mohammad Shameem
	OGNIER Alice	SIERRA DIAZ Carolina
<i>Liste Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux</i>	POCEAN Andrana Doriana	MVOU KOUNTA Sidina Noel
	DECKER Julien	LECK Arthur

ARTICLE 10:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage au siège de l'Université (hall du bâtiment Adm.), sur le site Renaudel et sur le site du Centre universitaire d'Agen et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

ARTICLE 11:

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 22 mars 2018.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,


Hélène VELASCO-GRACIET

